



Questions d'Éduc.

Collection Dossiers UNSA Éducation
www.unsa-education.com

N° 009 octobre 2013

Coéduquer ?



La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

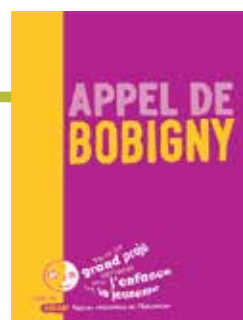


Sommaire

3 Les complémentarités éducatives



4 - 5 Appel à la coéducation



6 Éléments de la loi de Refondation

7 Rythmer les temps éducatifs

8 Parce qu'ils sont avant tout des enfants



9 - 10 Des découvertes complémentaires



11 Projet éducatif de territoire

11 Pour prolonger la réflexion



Ont participé à ce numéro

Laurent ESCURE

Secrétaire général - UNSA Éducation

Fabrice COQUELIN

Directeur Publication - UNSA Éducation

Denis Adam

Secrétaire national - Secteur Éducatif

Secteur Éducation

Pour la rédaction

Secteur Communication

Pour la réalisation

Pascal LEBRUN

Photographe

Nos Partenaires



Les complémentarités éducatives

Longtemps on aura parlé - et on utilise encore parfois le terme - d'associations, d'activités, d'initiatives complémentaires à l'École. Comme si elles étaient « la cerise sur le gâteau », le « supplément d'âme laïque » ou « le petit plus facultatif » proposés en complément de la seule Éducation qui vaille, celle délivrée par l'École.

Nous le savons pourtant, tous les enfants n'apprennent pas de la même manière, les savoirs ne sont pas uniquement des connaissances et nombre de compétences se développent en dehors des salles de classes. À ces évidences, il faut aussi ajouter tous ceux qui sont en difficulté pour entrer dans le « métier d'élève » ou ceux qui ne vivent leur scolarité qu'en « mode d'échec ».

Sans nier l'apport essentiel de l'École, il est aujourd'hui nécessaire de modifier légèrement le point de vue, de penser les complémentarités éducatives et de construire la coéducation.



Appel à la coéducation

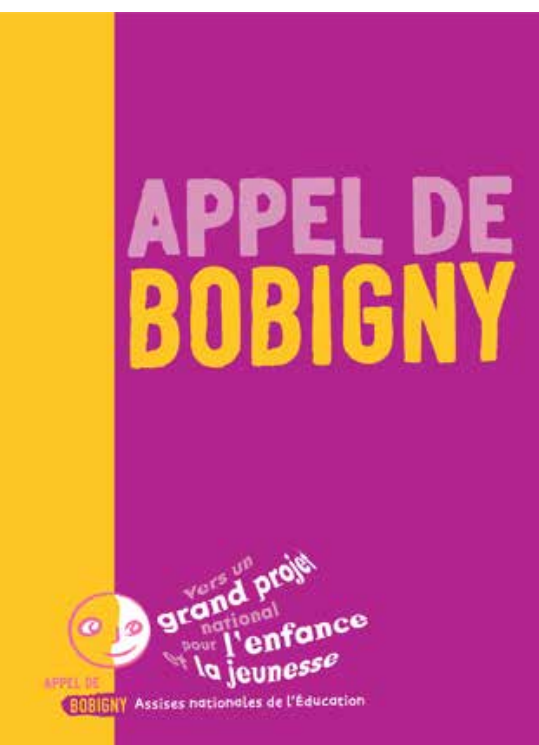
D

ébuté à Rennes en 2009 puis finalisé en octobre 2010, sous le titre

« Vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse »,

l'appel dit de Bobigny invite à repenser l'Éducation comme une démarche globale et partagée. L'UNSA Éducation en est signataire.

Pas simplement parce qu'est ainsi regroupé l'ensemble des acteurs du monde éducatif (de l'École publique, de l'Éducation populaire et des collectivités territoriales...), mais parce que cette conception de la coéducation est au cœur de notre projet « Pour une société éducative ».



Les pistes de réflexion et les expériences sont nombreuses sur le sujet.

Elles s'appuient sur une double logique :

- les savoirs ne sont pas que des savoirs académiques,
- on n'apprend pas qu'à l'École.

La première de ces affirmations correspond à la diversité des apports, à la construction de curriculum et à la valorisation des compétences sur les connaissances.

En effet, si les savoirs fondamentaux demeurent des clés indispensables pour accéder aux autres acquisitions (prégnance de la nécessité de savoir lire et écrire, y compris dans l'usage de nombre de supports numériques par exemple), il faut aussi prendre en compte et valoriser les savoir-être et les savoir-faire ainsi que les nouveaux rapports aux savoirs générés, notamment par le numérique.

Ainsi, aux connaissances académiques s'ajoutent :

- la nécessité de savoir où les trouver,
- comment les trier,
- comment faire preuve d'esprit critique,
- savoir remonter aux sources,
- confronter des affirmations différentes, voire contradictoires.

Les compétences sociales sont aussi indispensables, afin de mieux vivre ensemble, de lutter contre toutes les formes de discriminations, de construire une société inclusive et de faire collectivement société.

La seconde affirmation conduit à « définir un projet éducatif global ambitieux pour l'enfance et la jeunesse sur tous les temps et les espaces éducatifs et sociaux, en articulant éducations formelle, informelle et non-formelle, dans un processus de formation tout au long de la vie s'appuyant sur une formation initiale solide », selon les termes de l'appel de Bobigny. Elle met en évidence le besoin d'une coopération éducative accrue de tous les acteurs, dont les parents et les enfants et les jeunes eux-mêmes. Elle nécessite de mobiliser toutes les ressources éducatives d'un territoire.

L'une des difficultés, mais aussi l'un des enjeux de cette démarche, consiste à articuler ce projet éducatif global avec des objectifs nationaux, les projets d'écoles et d'établissements scolaires, les projets éducatifs des structures associatives d'Éducation populaire, socioculturelles, culturelles et sportives, les projets éducatifs des territoires. Il ne s'agit, en effet, ni de réaliser une mosaïque de démarches éducatives sans cohérence entre elles, ni d'imposer un modèle unique déconnecté des réalités et des ressources locales. La mise en synergie de ces deux idées s'appuie, nécessairement, sur la reconnaissance de l'autre comme coéducateur. Cela demande, au-delà d'une connaissance mutuelle, la construction d'une culture commune qui ne pourra être

acquise que dans des temps de formation partagée. La loi de Refondation rend possible cette formation commune dans les Espé mais n'en fait pas une obligation.

De fait, la loi de Refondation de l'École de la République ne va pas, dans ce domaine, aussi loin que nous le souhaitions. Si elle rend possible la mise en œuvre de projets éducatifs de territoires et valorise les complémentarités éducatives, elle n'en fait qu'un élément permettant de réaliser les objectifs de l'école de la réussite. Ainsi - et cela est logique puisqu'elle n'a été portée que par le seul ministre de l'Éducation nationale - elle demeure très « scolaro-centrée » et ne permet pas une approche novatrice de la coéducation.



Des éléments importants ont, certes, été pris en compte dans la loi, il n'en demeure pas moins que la complémentarité éducative est encore loin d'être une réalité. Malgré ses lourdeurs, le terrain est souvent en avance sur les fonctionnements nationaux. La nécessité de se mettre autour d'une table et de travailler ensemble s'impose : « nécessité fait loi » selon le bon sens populaire ! L'absence révélatrice, au niveau gouvernemental, d'un pôle éducatif (alors qu'il faisait partie des propositions du candidat Hollande) continue à faire

coexister des logiques d'appareils parallèles et parfois contradictoires ou concurrentielles entre les ministères.

Il ne s'agit ni de jouer le rôle des « jamais contents » ni celui des « jusqu'au-boutistes ».

Une analyse lucide de la situation, nous permet d'affirmer qu'un appel à la coéducation reste une nécessité d'actualité.

Coéducation dans la loi de Refondation : Principaux éléments

Dans le texte de loi :

Dans l'article 2, il est précisé que : « pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

L'article 9 rappelle que la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme constitue une priorité nationale.

« Cette priorité est prise en compte par le service public de l'Éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme dans leurs domaines d'action respectifs ».

Pour l'éducation artistique et culturelle, l'article 10 spécifie que « ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés ».

Le chapitre V est consacré aux activités périscolaires, l'article 66 affirme que : « des activités périscolaires prolongeant le service public de l'Éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations... ».

Enfin, dans l'article 70 consacré aux Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), il est affirmé qu'« elles peuvent conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation » et qu'« elles assurent leurs missions avec les autres composantes de l'établissement public, les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires et d'autres organismes, les services académiques et les établissements scolaires, le cas échéant dans le cadre de conventions conclues avec eux.

Leurs équipes pédagogiques intègrent des professionnels intervenant dans le milieu scolaire, comprenant notamment des personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés ainsi que des acteurs de l'Éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique et de l'éducation à la citoyenneté. »

Dans le rapport annexé :

« L'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels d'Éducation, d'encadrement, administratifs, médico-sociaux et de service, conseillers d'orientation-psychologues, psychologues de l'Éducation nationale, élèves, parents, responsables d'associations, représentants des collectivités territoriales...) et l'ensemble des composantes du système éducatif (enseignement du premier degré, du second degré et du supérieur, enseignement général, technologique et professionnel, enseignement

technique agricole, enseignement public et privé, universités et écoles supérieures du professorat et de l'Éducation, administrations centrales et académiques...) doivent se mobiliser pour la réalisation de ces objectifs. Ils accompagnent les mesures de Refondation de l'École. [...]

Afin d'assurer au mieux leurs missions de formation initiale et continue, les écoles assureront des enseignements transversaux, formeront les futurs enseignants aux nouveaux outils numériques et, par la mise en pratique, sensibiliseront au travail en équipe, aux approches multidisciplinaires et au travail avec d'autres acteurs que ceux de l'Éducation nationale, notamment issus des milieux culturels, artistiques, sportifs ou citoyens. [...]

À cette fin, il faut mieux structurer ce partenariat et travailler à une complémentarité entre les interventions sur des temps éducatifs articulés entre eux : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. [...]

La réforme des rythmes sera engagée dès la rentrée scolaire de 2013 et achevée à la rentrée 2014 dans le premier degré. Elle consistera à revenir à neuf demi-journées de classe, pour instaurer une continuité dans la semaine scolaire et pour mieux organiser les apprentissages. La matinée d'enseignement supplémentaire prendra place le mercredi, sauf dérogation sollicitée auprès des autorités académiques. Elle permettra d'alléger les journées de classe et, en répartissant mieux le temps scolaire, d'améliorer l'efficacité des apprentissages. Enfin, cet aménagement permettra à l'école d'assurer l'aide au travail personnel, pour tous les enfants, dans le temps scolaire et d'offrir à de petits groupes d'élèves, après le temps de classe, des activités pédagogiques complémentaires. Cette réforme des rythmes va permettre de rendre effective l'interdiction formelle des devoirs écrits à la maison pour les élèves du premier degré. La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler le temps scolaire et les temps périscolaires et extrascolaires et, par conséquent, à coordonner les actions de l'État, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif. [...]

Le secteur associatif ainsi que les mouvements d'Éducation populaire sont des partenaires essentiels de l'École. Ils font partie intégrante de la communauté éducative dont les actions sont déterminantes pour l'enrichissement de l'environnement éducatif des élèves. Ces acteurs méritent amplement d'être reconnus dans leur diversité et pour la qualité de leurs interventions.

Le partenariat qui les associe à l'école doit être développé dans le respect et en fonction des capacités et des compétences ainsi que de l'objet défendu par les partenaires qui le constituent. Seront associées à toutes les instances de concertation des différents acteurs participant à l'encadrement des élèves à la fois les associations de parents et celles relatives à l'Éducation populaire. »

Rythmer les temps éducatifs

Les nouveaux rythmes scolaires font énormément parler d'eux et - élections municipales, difficultés de mise en œuvre et instrumentalisation politique - cela n'est pas terminé. Pour autant, l'appellation est inexacte, surtout elle ne rend pas compte de l'essentiel : pour le bien des enfants, il faut rendre cohérente la complémentarité des temps éducatifs.

« 1, 2, 3, gardez le rythme... » chantent les ramoneurs sur les toits de Londres dans *Mary Poppins*. C'est ce même refrain qu'il faudrait reprendre en chœur sur chaque territoire. En effet, la question n'est pas seulement de remettre des heures de classes le mercredi matin, mais bien d'articuler tous les temps et de construire des rythmes qui soient le plus en phase possible avec les besoins et les capacités des enfants qui vont les vivre. Or, si les chronobiologistes ne sont pas unanimes, ils mettent en évidence tout de même, un certain nombre de points communs qu'il s'agit ensuite de traduire dans l'aménagement du calendrier et des emplois du temps.

Le premier point est, bien entendu, la préférence pour les 9 demi-journées de classe (voire 10 avec mercredi et samedi matin) pour au moins deux raisons : le trop grand nombre d'heures de classe réparties sur trop peu de jours en France et le fait que la coupure d'une seule journée ne permette pas le changement

de rythme, donc le repos. Le second point concerne les périodes de concentration propices aux apprentissages nouveaux, à la concentration et à la mobilisation des aptitudes cognitives. Celles-ci se situent essentiellement le matin et en fin d'après-midi. Des horaires à prendre en compte, certes pour les nouvelles acquisitions scolaires mais aussi, pour les autres contenus éducatifs.

À ces deux affirmations fortes, il faut en ajouter deux autres qui semblent couler de source mais qu'il n'est pas inutile de rappeler :

- tous les enfants ne sont pas identiques. L'âge a ainsi une influence importante sur leurs rapports au temps. Or, si l'on imagine facilement la différence entre un enfant de 5 ans et un adolescent de 15, on oublie facilement qu'entre un enfant de 6 ans né en janvier ou en décembre, il y a pratiquement un an d'écart soit un sixième de leur existence.

- Les temps de concentration dépendent de l'horaire, de la durée et de l'âge de l'enfant, mais aussi de l'alternance des modes de stimulation.

Les tâches répétitives lassent plus que la succession de sollicitations variées.

Mettre en place des rythmes adaptés ne se résume donc pas à ajouter ici trois heures et à retirer là une demi-heure. Il s'agit bien de construire des cohérences entre les activités, les intervenants, les contenus et les modes pédagogiques. Il s'agit surtout de penser le temps global de l'enfant.

Cela impose des concertations, la volonté de tous les acteurs et certainement l'évolution d'un projet qui ne saurait être partout le même, ni parfait du premier coup.



Parce qu'ils sont avant tout des enfants

“ [...] ce que nous vivons comme l'instant présent, ce que nous croyons découvrir comme un début n'en est plus un. Il est déjà riche de débuts qui le précèdent, et dont nous n'avons pas conscience. ” Jean-Claude Ameisen, « Sur les épaules de Darwin, Les liens qui libèrent, 2012. »

Ainsi en est-il de l'enfant qui, le matin, arrive à l'école ou en activité éducative (cours de musique, de danse, d'arts plastiques, clubs sportifs...) et dont les adultes qui en ont la charge imaginent qu'il commence avec eux sa journée. Celle-ci possède pourtant d'autres débuts qui ne peuvent être négligés.

La nuit qu'il a passée, les conditions de son réveil, les relations avec son entourage... sont autant d'éléments qui marquent des commencements et facilitent ou compliquent son entrée dans un autre rôle, d'autres postures, d'autres exigences. C'est avec ces passés, son passé, qu'il lui faut devenir apprenant. C'est sur les habits de ces (ses) autres vies qu'il lui faut enfiler son costume d'élève.

Ice breaking, il faut « briser la glace » dit-on en formation d'adultes afin de constituer le groupe et lui donner une dynamique positive. Cette même nécessité impose à tout formateur, tout éducateur, de prendre en considération l'enfant qu'il a en face de lui comme un tout et de ne pas instaurer un mur infranchissable, une séparation étanche. L'école ou les structures de loisirs éducatifs ne sont certes pas des exutoires sociaux. Mais, il s'agit d'accompagner l'enfant à mettre en équilibre les différentes facettes de sa vie, de l'aider à les rendre complémentaires et non opposées ou contradictoires.

Adaptable mais fragile, l'enfant est un être en construction. À ses besoins physiologiques primaires (avoir à boire, à manger, de quoi se vêtir, dormir...) s'ajoutent les apports psychologiques et sociaux indispensables à sa structuration

et qui demandent qu'il puisse se défouler et se reposer, être en groupe et s'isoler, connaître et comprendre les règles, être félicité, se sentir appartenir au collectif et être considéré pour lui-même : exister dans sa globalité !

Nul doute qu'il y ait là une mission essentielle des éducateurs et qu'elle n'aille pas de soi, car elle ne s'improvise pas. La formation, pourtant incontournable sur ce point, manque. Cette connaissance et cette prise en compte des caractéristiques et des besoins du public, avec lesquelles chaque éducateur agit, sont même des points fondamentaux qui devraient structurer les modules communs de formation dans les Espé afin que tous sachent, avant tout, qu'ils travaillent avec des enfants.



Des découvertes complémentaires

Lire, compter, découper, écrire, raisonner, dessiner, regarder, sauter, réciter, débattre, courir, chercher, analyser, corriger, fabriquer... ne se réfèrent pas seulement à des exercices construits, plus ou moins artificiellement, pour les besoins des apprentissages. Ils sont au cœur de nos pratiques humaines quotidiennes et mettent en œuvre le corps, les sens, l'esprit, l'individu et le groupe. Le développement de nos capacités en compétences, c'est-à-dire en savoirs actifs et mobilisables, est l'enjeu de toute démarche éducative dans et hors de l'École.

Quels liens entre la géométrie des cercles, la découverte de la Chine, les œuvres de Kandinsky et la pratique du ping-pong ? A priori aucun... et pourtant, c'est la démarche que propose « éducat'ping », une opération éducative portée par la Fédération française de tennis de table pour la seconde année consécutive. Une manière ludique d'allier la découverte d'une activité sportive, l'approche d'un contexte culturel et des contenus des programmes scolaires, en fonction des âges des enfants et adolescents concernés. Dès 3-4 ans, des jeux permettent d'accompagner, avec la raquette, la « balle kangourou » dans ses déplacements. Cette balle toute ronde est, à la fois, ce que l'enfant apprend à tracer dans l'espace avec sa main, sur sa feuille à la manière du peintre et le premier cercle qu'il tente de réaliser. L'enseignant (professeur des écoles ou professeur d'EPS) porte ainsi, en partenariat avec les éducateurs sportifs fédéraux, un projet qui initie au sport et développe bien d'autres

approches. Une manière aussi de « favoriser les passerelles entre l'école et le mouvement sportif » et d'« établir une relation de confiance entre l'enseignant et l'éducateur sportif », deux des huit propositions que les Ambassadeurs du sport scolaire avaient préconisées en 2011 dans un rapport au Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

D'autres approches, allant dans ce même sens, permettent la valorisation de la pratique physique et sportive et la découverte de l'environnement et du patrimoine naturel, dans le cadre de projets mis en place avec les sports de nature, ou associant sports et santé dans des démarches qui sensibilisent aux bons gestes, à l'ergonomie, à la nutrition... La culture et les arts sont également souvent vecteurs de cette complémentarité des approches. Bien des territoires ont anticipé la notion de parcours artistiques et culturels, pour proposer des actions

qui mêlent différents supports et langages artistiques et qui favorisent la découverte d'univers sensibles. Ici, c'est la réalisation d'un carnet de voyage à vélo qui est prétexte à l'écriture, au dessin, à la photographie, au rêve et qui associe les choses vues et vécues avec des récits de fiction, l'approche des lieux parcourus et de leur histoire, la faune, la flore et l'art du voyage... Là, c'est le cinéma qui est support pour voir, faire et débattre dans des ateliers qui permettent, tout à la fois, de visionner des films, d'en réaliser et d'apprendre ainsi à porter un regard sur le monde...



Ailleurs encore, il s'agira d'allier danses, chants, théâtre pour s'exprimer dans la réalisation d'une comédie musicale... après s'être nourris de contes et de lecture à la bibliothèque municipale. Chaque projet associe les enseignants, les structures associatives et les institutions culturelles, se déroule à la fois dans et hors les murs et les temps de l'École, renforce les compétences à dire et faire, à voir et comprendre, à s'ouvrir au monde et aux autres...

Lorsqu'elle n'est pas cantonnée à la seule semaine de la presse à l'École, l'éducation aux médias est, elle aussi, un formidable vecteur de cette approche multiple permettant d'analyser les mots, les sons, les images, de passer de l'autre côté du poste, de l'écran, du clavier pour devenir à son tour transmetteur, passeur d'images, d'informations, de messages et mettre en œuvre tout son esprit critique pour trier, comparer, sélectionner, valoriser ou contredire. Le numérique redonne une deuxième vie à cette

découverte parfois rendue difficile par sa mise en œuvre matérielle : journaux, radios ou télévisions sont accessibles sur le net et permettent un accompagnement des enseignants et des animateurs.

Bien d'autres approches sont possibles (nous avons évoqué les projets citoyens dans " Questions d'Éduc n°8 ", consacré à la morale laïque, le n°235/236 d'Animation & Éducation rend compte des ateliers d'architecture pour et par les enfants).

Toutes ont ce point commun de ne pas entrer par les contenus disciplinaires et pourtant toutes en sont porteuses. Sans s'en rendre compte - ou presque -, les enfants ou les jeunes auront lu, écrit, compté, appris et bien plus encore. Les projets proposés présentent un intérêt réel et donc sont sources de motivation. Ils s'appuient sur une approche multidisciplinaire, font appel à différents intervenants, donc à différentes manières de présenter, de dire, de faire vivre les choses. Ils s'élaborent

dans un partenariat équilibré qui permet à l'institution scolaire, au monde sportif, au domaine culturel de réaliser leurs objectifs de manière complémentaire. Au-delà des apprentissages directs, d'aptitudes, de savoirs, de gestes, de mots..., les apports induits sont nombreux puisque les projets sollicitent la coopération entre les enfants ou les jeunes, leur capacité d'initiative, les aident à s'exprimer et modifient leurs relations aux adultes. Une manière de conjuguer développement physique, sensible et intellectuel.

En un mot :
une Éducation globale !



Un levier pour la coéducation : le PEDT

Le PEDT (*Projet éducatif de territoire*)

Dernier né des dispositifs permettant d'articuler temps et activités scolaires et hors scolaires, le Projet éducatif de territoire est une démarche qui propose de mettre l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire autour d'une même table, de construire des objectifs partagés, de mobiliser les ressources disponibles et d'élaborer ainsi une approche globale de la proposition éducative pour les enfants et les jeunes.

Porté par la collectivité locale compétente (commune ou communauté de communes), le PEDT est validé par le préfet après accompagnement des anciens services « Jeunesse et Sports » et associe parents et enseignants, structures culturelles et associatives, IEN *et CAF. Il s'appuie sur les projets éducatifs de l'ensemble des acteurs associés qu'il inscrit dans cette approche plus large, plus globale et donc plus cohérente. Les premiers PEDT sont en cours d'élaboration et prennent souvent la suite des dispositifs précédents comme les projets éducatifs locaux (PEL).

* IEN : Inspection de l'Éducation nationale

Pour prolonger la réflexion

L'appel de Bobigny : l'ensemble des signataires relaie le texte ou leurs engagements dans le cadre de cet appel que vous pourrez retrouver à cette adresse :

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article425>

Plus globalement, les mouvements pédagogiques (Crap-cahiers pédagogiques ; l'ICEm, le GFEN...), les associations d'Éducation populaire (Ligue de l'enseignement, Francas, Ceméa...) ou la FCPE pour les parents d'élèves ont largement développé leur approche de la coéducation.

Il existe deux types de fédérations sportives : celles délégataires qui, par discipline, sont en charge de l'organisation des compétitions (tennis de table, rugby, natation, judo...) et celles affinitaires qui ciblent des publics et des démarches spécifiques (l'association sportive Léo Lagrange, la FSGT, la fédération EPMM). Plusieurs proposent des approches éducatives et des coopérations avec le monde éducatif. Le site éducol rend compte de certaines d'entre elles :

<http://eduscol.education.fr>

Les structures culturelles labélisées par le ministère de la Culture ont, dans leur cahier des charges, l'obligation de proposer des projets en direction des enfants et des jeunes. Nombre de CRDP ont également recensé et développé les projets qui associent arts, cultures et éducation.

Le Clémi est en charge de l'éducation aux média dans les écoles et établissements scolaires :

<http://www.clemi.org/fr/>



Un syndicat pour moi!

Adhérer c'est être
plus forts ensemble



La **fédération UNSA**
des **métiers de l'Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**

<http://contact.unsa-education.com/contact.php>

